



Remboursement de franchise

Par **GATEBOIS**, le **10/08/2009** à **21:36**

Bonjour, à la suite de la chute de différents matériaux de construction sur mon véhicule en stationnement chez des amis, j'ai rempli un constat de sinistre auprès de leur assureur GROUPAMA. J'ai également prévenu ma propre assurance GMF qui aussitôt est entré en contact avec GROUPAMA et m'a donné les directives pour faire réparer mon véhicule en me prévenant que je devais avancer le montant de la franchise. rnMon véhicule est réparé depuis 2 mois, j'ai payé la franchise et malgré les relances de mon assurance, GROUPAMA ne répond pas. Tant que la GMF ne sera pas remboursée je ne récupérerai pas ma franchise.rnOnt il le droit de faire "trainer" le remboursement légalement. Merci d'avance